



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

CONSEIL INTERMINISTÉRIEL SUR LA CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION AGRICOLE 2026-2027

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR
LE PREMIER MINISTRE, MONSIEUR
AHMADOU ALHAMINOU MOHAMED LO**

Jeudi 22 octobre 2026

INTRODUCTION

La campagne de commercialisation 2025-2026 a enregistré des performances notables. En effet, la collecte des arachides pour la SONACOS a atteint un niveau appréciable de 219 171 tonnes, pour 73,43 milliards de FCFA injectés dans le monde rural, porté par une mobilisation financière exceptionnelle de 105 milliards de FCFA (via l'ITFC, la BADEA, la BOAD et le pool bancaire national) et une meilleure structuration des exportations.

Pour le riz local, l'État a mis en place en juillet 2026 un mécanisme de soutien (paddy à 160 FCFA le kilogramme, riz blanc ex-usine à 280 FCFA avec une subvention de 50 FCFA par kilogramme aux riziers, accès aux importations indexé sur les achats de riz local) et le Ministère de l'Industrie et du Commerce a conduit de nombreuses réunions de mise en relation entre riziers et importateurs, dont plusieurs ont répondu favorablement.

Ces efforts ont permis l'enlèvement, au 13 octobre 2026, de 13 879 tonnes de riz blanc sur 41 729 tonnes disponibles, l'écoulement restant freiné par la non compétitivité du riz local par rapport au riz importé, les riziers demeurant en attente du paiement de la subvention.

Parallèlement, la campagne a été marquée par la relance de la filière coton, le respect du protocole maïs et une régulation efficace des importations, assurant la disponibilité des produits de consommation courante (oignon, pomme de terre, carotte, banane) sur huit à onze mois.

Ces acquis sont néanmoins tempérés par des défis majeurs s'articulant autour :

- pour les arachides, d'un financement discontinu et d'un nombre de points de collecte agréés sans rapport avec la production disponible, plus des trois quarts d'entre eux étant restés inexploités ;
- pour le riz, de difficultés d'écoulement du riz de la vallée liées au problème de compétitivité du riz local par rapport au riz importé, un tiers seulement du riz blanc ayant été enlevé malgré les efforts de mise en relation, et du retard de paiement de la subvention due aux riziers ;

A l'issue de ce Conseil interministériel, les décisions arrêtées s'articulent autour de quatre axes :

- ***Prérequis et mesures d'urgence préalables à l'ouverture de la campagne ;***
- ***Financement de la campagne ;***
- ***Mesures spécifiques par filière ;***
- ***Traçabilité, contrôle et synergie pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre.***

I. AU TITRE DES PRÉREQUIS ET MESURES URGENTES À PRENDRE AVANT L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE

1. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec les Ministres chargés du Commerce et des Finances, à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- définir, avant l'ouverture de la Campagne, les conditions opérationnelles par filière ;

Les dates d'ouverture sont fixées au 15 novembre 2026 pour le coton et à fin novembre 2026 pour l'arachide ;

- finaliser sans délai la signature de l'accord-cadre État-Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA).
- mettre en place un comité dédié à la fixation du prix de l'arachide, chargé de formuler une recommandation annuelle basée sur diverses méthodes éprouvées, tout en garantissant un seuil de sauvegarde pour le producteur et la compétitivité à l'export ;
- arrêter et rendre publiques, dès l'ouverture de la campagne, les modalités d'exportation de l'arachide (périodes, volumes autorisés, conditions).

2. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec les Ministres chargés du Commerce, des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, à s'atteler à la fonctionnalité effective des points de collecte, en ajustant leur nombre à la production attendue et au financement disponible et en passant de l'agrément des

opérateurs à l'agrément des points, suivant des modalités fixées en rapport avec les parties prenantes.

3. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture et le Ministre chargé du Commerce à :

- rendre le criblage obligatoire aux points de collecte et aux centres de réception, dès l'ouverture de la campagne, et en faire une condition de l'agrément des points et de la réception des graines par les huiliers et les exportateurs ;
- dresser, avant le 15 novembre 2026, l'état des lieux des cribles et tarares déjà déployés et confier leur maintenance aux artisans locaux spécialisés dans la fabrication de matériel agricole, dans le cadre d'un contrat d'entretien pris en charge par les opérateurs de collecte, avec une campagne d'information de proximité et un contrôle métrologique renforcé des services du commerce.

4. J'engage le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, en rapport avec le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan à :

- diligenter l'opérationnalisation du programme Allo tracteur et à renforcer l'acquisition de matériels de récolte et de triage au profit des producteurs ;
- accélérer la poursuite du programme de construction d'infrastructures de stockage froid des produits horticoles ;
- renforcer les moyens d'intervention de l'Institut sénégalais de Recherche agricole (ISRA) et de l'Institut national de Pédologie (INP).

II. AU TITRE DU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE

5. J'engage le Ministre chargé des Finances, en relation avec le Ministre chargé du Commerce, la SONACOS, la Banque Agricole en qualité de chef de file du pool bancaire et l'Association professionnelle des banque et établissements Financiers du Sénégal (APBEFS), à boucler le plan de financement de la SONACOS avant l'ouverture de la collecte. Il veillera également à sécuriser, avant l'ouverture, la trésorerie de démarrage de la SONACOS, de l'ordre d'un milliard de FCFA par jour pendant les trente premiers jours de collecte, en attendant les premiers décaissements des bailleurs.

6. J'engage le Ministre chargé des Finances, en relation avec le Ministre chargé de l'Agriculture à :

- procéder au règlement de la somme de 44 milliards de FCFA dus, à titre d'arriérés, aux opérateurs fournisseurs d'intrants ;
- délivrer à chaque opérateur, sur la base des factures liquidées, une attestation officielle de créance sur l'État ;

7. J'engage le Ministre chargé des Finances, en relation avec le Ministre chargé de l'Agriculture, le Ministre chargé du Commerce et le pool bancaire, à adopter, avant l'ouverture de la campagne, un plan de financement opérationnel de la campagne, par filière et par débouché, qui sécurise en premier lieu l'achat et le paiement des semences, dont dépend la campagne de production suivante, et qui s'appuie sur :

- des lettres de domiciliation de règlement après service fait, confirmant l'inscription des crédits et l'échéancier de

décaissement, pour sécuriser les concours bancaires aux opérateurs ;

- le système de récépissé d'entreposage et la tierce détention comme couverture des crédits de collecte et de stockage, pour les coopératives, les opérateurs et les riziers, en s'appuyant sur les entrepôts agréés par l'ORSRE ;
- une garantie partielle du FONGIP sur les crédits de collecte des opérateurs agréés, en lieu et place de toute avance budgétaire ;
- le paiement des producteurs, qui le souhaitent, par mobile money, adossé à l'enrôlement à la plateforme agro-sylvo-pastorale du Sénégal (ERP-PAS), qui réduit les délais et les coûts de transaction.

8. J'engage le Ministre chargé des Finances, en relation avec le Ministre de l'Agriculture à :

- délivrer sans délai à la Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX), l'attestation officielle de créance sur ses arriérés et programmer l'apurement de ces arriérés ;
- confirmer, avant le 15 novembre 2026, l'enveloppe de soutien à la filière coton de 5 milliards de FCFA.

III. AU TITRE DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES FILIÈRES

◆ Filière arachide

9. J'engage le Ministre chargé du Commerce, en relation avec le Ministre chargé de l'Agriculture, le Ministre chargé des Finances et la SONACOS, à arrêter la stratégie d'écoulement du stock de 70 450 tonnes de tourteaux

d'arachide de la SONACOS, qui ne peut être absorbé par les seuls industriels nationaux, en combinant :

- la vente locale aux provendiers et aux meuniers à un prix révisé, conformément aux stipulations d'un avenant au protocole d'accord du 25 décembre 2025 relatif à la commercialisation des tourteaux d'arachide ;
- l'affectation d'une partie de ce stock à l'assistance pastorale décidée par le Gouvernement pour la soudure 2026, dont le besoin de 14 706 tonnes d'aliments de bétail
- le renouvellement du protocole relatif à l'achat des huiles de la SONACOS par les commerçants.

10. J'engage le Ministre chargé du Commerce et le Ministre des Finances à finaliser, avant l'ouverture, le protocole État-huiliers portant sur l'accompagnement douanier.

11. J'engage le Ministre chargé des Finances, en relation avec le **Ministre chargé du Commerce** et le **Ministre chargé de l'Agriculture**, à engager la SONACOS à exploiter son important patrimoine foncier, par le recyclage d'actifs, pour financer le renouvellement de ses lignes industrielles anciennes et la diversification de ses produits finis, et à recapitaliser la société.

◆ Filière coton

12. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec le Ministre chargé du Commerce et la SODEFITEX, à :

- consolider la dynamique de la filière, 35 000 tonnes visées cette campagne avec un paiement des producteurs à trois jours ;

- développer, dans la commercialisation du coton, la stratégie d'association d'acheteurs industriels opérant en qualité d'outgrowers ;
- intégrer la graine de coton dans le dispositif de la campagne de commercialisation, en organisant sa valorisation par les huileries et les provendiers nationaux ;

◆ Filière maïs

13. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec le Ministre du Commerce, à :

- poursuivre la dynamique de la filière maïs portée par le programme Grenier du maïs et le protocole avec les provendiers ;
- renouveler sans délai le protocole État-provendiers sur l'objectif de 30 000 tonnes, avec un accompagnement bancaire.

◆ Filière riz

14. J'engage le Ministre chargé du Commerce, en relation avec le Ministre de l'Agriculture et le Ministre chargé des Finances, à :

- mettre en place le mécanisme de péréquation, solution durable pour l'écoulement du riz local, adossé à l'indexation des importations sur les achats de riz local, en poursuivant la mise en relation entre riziers et importateurs engagée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- payer aux riziers la subvention de 50 FCFA par kilogramme due sur les enlèvements déjà réalisés ;
- faire reconnaître l'interprofession du riz réunissant producteurs, riziers et importateurs ;

- accompagner la formalisation du Comité Interprofessionnel Riz du Sénégal (CIRIZ) dans le dispositif de commercialisation et tenir, avant l'ouverture de la campagne l'atelier CIRIZ-Banque Agricole sur le financement de la campagne 2027 ;
- sécuriser les stocks des rizeries par un tiers détenteur, afin de disposer d'une information fiable et en temps réel sur les disponibilités, et harmoniser les emballages, la qualité et la marque du riz local avec l'appui de l'Association sénégalaise de normalisation (ASN);
- élaborer une stratégie de renforcement de la compétitivité du riz local en proposant, avant la fin de l'année, des mesures de compétitivité des productions locales face aux importations.

◆ Filières horticoles

15. J'engage le Ministre chargé du Commerce, en relation avec le Ministre chargé de l'Agriculture, à :

- arrêter le calendrier de régulation des importations des produits horticoles, en fonction de la disponibilité effective de la production nationale, et conditionner les autorisations d'importation à la justification d'achats de produits locaux ;
- renforcer le fonds de commercialisation de l'oignon et de la pomme de terre.

◆ Filières mil et sésame

16. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec le Ministre chargé du Commerce, à :

- étendre l'approche des protocoles de commercialisation aux filières mil et sésame, sur la base des objectifs de 150 000 et

50 000 tonnes retenus respectivement par l'Agence de Régulation des Marchés et du pilote mil ;

- estimer le besoin de financement de ces filières et les inscrire, avec le riz local et les produits horticoles, au suivi hebdomadaire du financement.

IV. AU TITRE DE LA TRAÇABILITÉ, DU CONTRÔLE, DE LA SYNERGIE INTERMINISTÉRIELLE ET DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

17. J'engage le Ministre chargé de l'Agriculture, en relation avec le Ministre du Commerce et le Ministre chargé du Numérique, à engager le processus de digitalisation de la commercialisation, en procédant par étapes :

- une phase pilote, dès la campagne 2026-2027, limitée à quelques départements et à des fonctions simples (enregistrement des points de collecte et des opérateurs, suivi des volumes collectés et des paiements aux producteurs), sans que le fonctionnement de la collecte en dépende ailleurs ;
- une évaluation de la phase pilote avant la fin de la campagne ;
- l'extension progressive, en fonction des résultats obtenus, l'introduction des récépissés d'entreposage électroniques et l'interconnexion avec la plateforme de suivi des flux de collecte proposée par le Ministère en charge du Commerce.

18. J'engage le Ministre chargé du Commerce, en relation avec le Ministre de l'Agriculture, le Ministre des Forces armées, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre chargé des Finances (Direction générale des Douanes), à :

- généraliser la lettre de voiture pour tout transport d'arachide et en faire la pièce de traçabilité des flux entre points de collecte, huileries et exportateurs ;
- renforcer, avec les moyens existants des forces de défense et de sécurité, la surveillance des zones de production et des axes menant aux frontières, et engager avec les autorités des

pays limitrophes une coordination sur le contrôle des flux transfrontaliers ;

- veiller, par les contrôles des services régionaux du commerce, à ce que le prix plancher soit effectivement perçu par le producteur, et prévenir les conflits d'intérêts lorsque l'opérateur de collecte est également fournisseur d'intrants.

19. J'engage le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, en relation avec le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, à arrêter, sans délai, le budget prévisionnel de la campagne de production 2027-2028, afin d'anticiper la sélection des fournisseurs et les commandes d'intrants, d'éviter que les factures de la prochaine campagne ne pèsent sur la collecte, et d'y intégrer l'assurance agricole dans les programmes publics d'intrants.

20. Le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, en relation avec le Ministre chargé de l'Agriculture, le Ministre chargé du Commerce et le Ministre chargé des Finances, est chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures ci-dessus retenues, de présenter un point d'exécution avant l'ouverture de la collecte arachidière, et de m'en faire régulièrement le compte rendu.

Fait à Dakar, le 22 octobre 2026